

Magny-les-Hameaux, le 4 Décembre 2014

Monsieur CORBIN de MANGOUX  
Préfet des Yvelines  
1 rue Jean Houdon  
**78010 VERSAILLES CEDEX**

**Objet : Nuisances aériennes de l'aérodrome de Toussus-le Noble -  
Mécontentement des élus et demande de rendez-vous**

**Monsieur le Préfet,**

Nous appelons votre attention sur notre profond mécontentement concernant l'état d'avancement du traitement de la réduction des nuisances aériennes de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Avant le lancement de l'étude par la DGAC confiée à CGX.Aéro, des actions avaient été mises en place, à la demande des élus et des associations, pour réduire les nuisances aériennes : les plages de silence, le travail sur les tours de piste, sur l'équipement en silencieux des avions les plus anciens.

L'ensemble de ces mesures n'a pas permis d'atteindre l'objectif souhaité puisque concomitamment, nous avons constaté une accentuation des nuisances à certains endroits, sans compter les effets de la réorganisation du trafic hélicoptère en Ile-de-France transférant de nouvelles nuisances sur Toussus-le-Noble.

Au vu de ces éléments, un climat de méfiance légitime s'est installé mais nous avons néanmoins décidé de nous engager à participer à l'étude proposée par la DGAC qui avait pour objectifs de présenter des solutions durables de réduction des nuisances et de rétablir la confiance entre les différents acteurs de ce dossier.

Aujourd'hui, nous constatons que cette étude est incomplète puisqu'elle ne pose pas la question de la reconversion de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

.../...

De plus, depuis les conclusions de cette étude et au fil des différentes réunions qui se sont tenues, nous ne percevons aucune amélioration, et surtout, nous constatons qu'il est abordé à chaque fois des sujets différents mais sans qu'il nous soit apporté d'éléments concrets sur leur mise en œuvre. Nous n'avons par exemple aucune communication d'un tableau de suivi, aucune échéance sur les axes de travail.

Nous constatons également l'inefficacité de tout contrôle par la faiblesse de la mise en œuvre de sanctions. D'ailleurs, les associations ont mis elles-mêmes en place du matériel de contrôle et font, de ce fait, le travail d'ADP pour contrôler le bruit et signaler les aéronefs en illégalité.

Dans ce contexte, comment est-il possible de rétablir la confiance et de travailler sereinement à des solutions crédibles et durables ?

Aujourd'hui, nous souhaitons vous informer solennellement de la perte de confiance des élus, des associations de riverains et des riverains vis-à-vis de l'Etat, DGAC et ADP.

Notre sentiment est d'avoir été trompés, alors que nous avons travaillé de façon constructive avant, pendant et après cette étude.

Faudrait-il donc, une nouvelle fois, envisager une radicalisation des actions qui seront accompagnées par les élus des collectivités concernées ?

A nouveau, nous réitérons les exigences que nous portons pour les habitants de notre territoire, et qui sont, pour un grand nombre d'entre elles, contenues dans les axes de travail relevés par l'étude en question :

- Mise en œuvre de Calipso et interdiction de vol des avions les plus bruyants ;
- Mise en place d'un quota de tours de piste ;
- Interdiction des activités de loisirs d'hélicoptères sur le PNR ;
- Etablissement d'un quota pour le passage d'hélicoptères autour de Toussus-le-Noble ;
- Recherche d'un site pour une héliportation en Ile-de-France ;
- Demande de planning de mise en application de ces mesures ;
- Contrôles et sanction avec une véritable mise en œuvre des mesures des nuisances et le plein exercice de vos pouvoirs de police qui semble inexistant dans ce domaine.

Nous demandons que le Comité de suivi de la charte et le Comité de suivi de l'étude obtiennent les moyens de faire le point régulier sur l'état d'avancement de ces demandes avec des outils fiables, des échéances, et que les membres qui composent ces instances, ne soient plus cantonnés au rôle d'observateurs du sur-place constaté.

.../...

Nous sollicitons un rendez-vous afin de connaître vos engagements sur l'ensemble des demandes que nous exprimons.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Préfet**, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

**Monsieur Alain VIGOT**



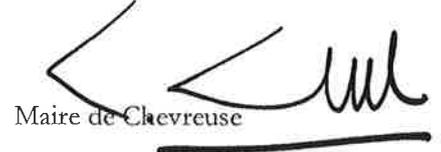
Maire de Boullay-les-Troux

**Monsieur Patrice PANNETIER**



Maire de Châteaufort

**Monsieur Claude GENOT**



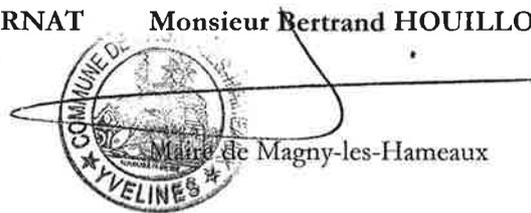
Maire de Chevreuse

**Monsieur Michel BOURNAT**



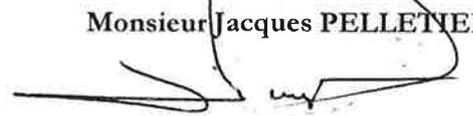
Maire de Gif-sur-Yvette

**Monsieur Bertrand HOUILLON**



Maire de Magny-les-Hameaux

**Monsieur Jacques PELLENER**



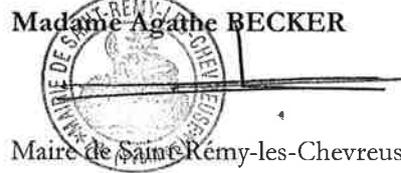
Maire de Milon-la-Chapelle

**Monsieur Bernard GUEGUEN**



Maire de Saint-Lambert-des-Bois

**Madame Agathe BECKER**



Maire de Saint-Rémy-les-Chevreuse

**Monsieur Patrice GILBON**



Maire de Villars-le-Bâcle

**Madame Alexandra ROSETTI**



Maire de Voisins-le-Bretonneux

**Monsieur Yves VANDEWALLE**

*par délibération (ci-jointe) du Bureau Syndical  
en date du 8 décembre 2014*

Président du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Copie du courrier à :

- M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne
- M. Michel BOURNAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay
- M. Michel LAUGIER, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- M. François DE MAZIERES, Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc



**DEPARTEMENT DES YVELINES**  
**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion**  
**du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

Le 08 décembre 2014, à 18h00 :

Les membres du Bureau syndical légalement convoqués se sont réunis à la salle de la Mare au Loups du Perray-en-Yvelines, sous la présidence d'Yves VANDEWALLE, président du PNR.

- Représentants du Conseil Régional d'Île-de-France (2 voix par représentant) : Mme BONZANI (représentée), M. FISCHER, Mme VITRAC-POUZOLET

- Représentants du Conseil Général des Yvelines (2 voix par représentant) : M. VANDEWALLE

- Représentant du Conseil Général de l'Essonne (2 voix par représentant) : M. BONNEAU

- Représentants des communes (1 voix par représentant) : M. CHIVOT (Auffargis), M. POUPART (Bonnelles), M. PASSET (Cernay-la-Ville), M. MONTEGUT (Choisel), M. DE WINTER (Dampierre) M. BOURNAT (Gif-sur-Yvette, représenté), Mme BOONE (Jouars-Pontchartrain), Mme AUBERT (Le Mesnil-Saint-Denis), M. POULON (Sonchamp).

- Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix par représentant) : M. BARBOTIN (CCPFY), M. PELLETIER (CCHVC).

Objet :

Motion relative aux nuisances causées par les activités de l'aéroport de Toussus-le-Noble

Date de convocation

02/12/2014

Nombre de délégués

En exercice

22

Présents

14

Votants

16

Votes

Pour

21

Contre

0

Abstention

0

Le Président soussigné, certifie que la délibération n° 14.B.72 a été affichée à la Maison du Parc le :  
et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet des Yvelines le :

. Vu l'étude diligentée en 2012 par la Préfecture des Yvelines sur l'avenir de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

. Vu la démarche de plusieurs communes du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et d'associations (dont l'Union des Amis du Parc) qui ont exprimé par un courrier adressé à la Préfecture des Yvelines leur inquiétude quant aux suites données à cette étude ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Soutient la démarche des élus et des associations,
- Demande à M. le Préfet des Yvelines de prendre toutes les mesures qui conviennent pour réduire les nuisances que subissent les populations riveraines de l'aéroport.

P.C.C., Chevreuse, le 15/12/14

Le Président  
Yves VANDEWALLE

